



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 05/02/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 janvier 2013
D - 2013/35

Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

Chartes pour l'adhésion des Bordelais à des pratiques écologiques dans leurs jardins et pour le développement des jardins partagés de Bordeaux. Adoption.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux a fixé pour ambition, au travers des actions du thème 2 de son Agenda 21 « Protéger la biodiversité et préserver les ressources en eau », de structurer sa trame verte. En milieu urbain, la trame verte est complexe et repose sur trois composantes qui se superposent ou fusionnent de façon variable : la trame verte paysagère, la trame verte écologique ou fonctionnelle et la trame verte sociale ou sensible.

Sa constitution est progressive et, même si toutes les connaissances scientifiques requises ne sont pas clairement établies (Colloque Trame verte urbaine du Museum National d'Histoire Naturelle - 18 et 19 octobre 2012, actes en cours de publication), la mairie veillera à ce que ses nouveaux projets soient compatibles avec les principales conditions nécessaires à sa mise en place.

Parmi elles, deux des conditions de réussite de ce projet de trame verte urbaine sont :

- de créer un réseau des espaces verts en y intégrant également la multitude des jardins privés de natures et de tailles diverses dont la participation à la trame est significative en tant d'espace à caractère de Nature
- d'encourager les bordelais à adopter dans leurs jardins, sur leurs balcons ou leurs trottoirs des pratiques respectueuses de la santé et de l'environnement.

Aujourd'hui les services de la mairie ont montré que ces pratiques sont possibles et portent leurs fruits à Bordeaux : abandon des pesticides dans les parcs et jardins depuis 2009, réduction de 75 % de la consommation d'eau pour l'arrosage sur dix ans, labellisation de 12 « espaces verts écologiques » en 2011 et dernièrement labellisation de 10 parcs « Refuges LPO », aboutissement des démarches engagées depuis la convention de partenariat signée en 2009 avec la Ligue de Protection des Oiseaux, après notamment des inventaires et la pose de 194 nichoirs.

Aussi, la ville souhaite promouvoir et diffuser la « charte du jardinier écologique bordelais », fournie en annexe 1 et en ligne sur « bordeaux.fr », qui propose aux citoyens bordelais de marquer leur attachement à la gestion durable de leur ville en adoptant de bonnes pratiques dans leurs jardins afin de démultiplier les effets de la gestion écologique des parcs et jardins publics de la ville.

Les bordelais signataires de la charte s'engagent à respecter au moins 3 des 5 critères proposés, et pourront bénéficier s'ils le souhaitent, directement via leur adresse électronique, des conseils mensuels prodigués par la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville, ainsi que du programme des animations et ateliers pratiques afin de continuer à s'améliorer.

Cette charte était un des engagements du thème 3 de l'Agenda 21 sur le volet santé, initialement uniquement centrée sur l'abandon des pesticides (mesure 4 de l'action 29 : Renforcer la campagne de communication « Stop au désherbage chimique » par une charte pour inciter le public à suivre cet exemple et supprimer l'utilisation de produits nocifs), mais qu'il semblait plus utile d'élargir à d'autres considérations écologiques.

Par ailleurs, le développement de la trame verte repose également sur la création d'une trame verte sensible, en constitution actuellement, notamment par la création de jardins partagés.

Ces jardins partagés sont des jardins de proximité créés à l'initiative d'habitants qui souhaitent se retrouver pour jardiner ensemble, partager des moments de convivialité et échanger des savoir-faire. Ils sont tous différents dans leurs aménagements et leurs fonctionnements car ils sont construits collectivement, en fonction des potentialités, des opportunités et des attentes des habitants d'un lieu. Ils peuvent être réalisés de manière

temporaire sur des terrains en attente de leur destination finale, de manière pérenne, sur des espaces publics, dans des cœurs d'îlots, dans des quartiers plus ou moins populaires...Ils participent à la création de liens sociaux entre les habitants, à l'animation des quartiers, à la biodiversité et à la trame verte de la ville et à son embellissement.

Les jardins partagés contribuent donc essentiellement à faire émerger la dimension sociale de la trame verte tout en participant à ses dimensions paysagères et écologiques. En effet, la mise en réseau de ces espaces de proximité de taille variable, ainsi que des rues plantées ou jardinées par les riverains, permet d'irriguer la ville dense de ramifications vertes.

Conformément aux orientations de son agenda 21 (action 38) et de son projet social (action 7b), la Ville de Bordeaux s'est engagée à accompagner la création de 3 jardins partagés par an afin de permettre à tous les habitants qui le souhaitent, sans discrimination, de pouvoir se retrouver pour jardiner et nouer des liens sociaux dans un espace de proximité dédié à cet effet.

Tous les jardins partagés sont singuliers. Par conséquent, la ville de Bordeaux souhaite maintenir une certaine souplesse dans l'accompagnement de ces projets en respectant toutefois une philosophie et une méthodologie d'intervention commune pour garantir le respect social et environnemental de ces projets.

En conséquence, un projet de charte du développement des jardins partagés à Bordeaux est présenté en annexe 2. Les dispositions à caractère social visent à garantir une participation élargie de tous les habitants durant toutes les phases d'élaboration du projet. Pour ce qui concerne le respect de l'environnement, les bénéficiaires de parcelles de jardins partagés devront essentiellement s'engager à adhérer à la charte du jardinier écologique bordelais présentée ci-dessus. La charte propose également un cadre pour le montage des projets de création de jardins partagés et leur accompagnement par la mairie.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Adopter la charte des jardins partagés de Bordeaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

Charte des jardins partagés de Bordeaux

Les jardins partagés sont des jardins de **proximité** créés à l'**initiative d'habitants** qui souhaitent se retrouver pour **jardiner ensemble**, partager des moments de **convivialité** et **échanger** des savoir-faire. Ils sont **tous différents** dans leurs aménagements et leurs fonctionnements car ils sont construits collectivement, en fonction des potentialités, des opportunités et des **attentes des habitants d'un lieu**. Ils peuvent être réalisés de manière **temporaire** sur des terrains en attente de leur destination finale, de manière **pérenne**, sur **des espaces publics**, dans des **cœurs d'îlots**, dans des **quartiers** plus ou moins populaires... Ils participent à la création de **liens sociaux** entre les habitants, à l'**animation des quartiers**, à la **biodiversité** et à la **trame verte** de la ville, à son **embellissement**...

Tous les jardins partagés sont différents. Par conséquent, la ville de Bordeaux souhaite maintenir une certaine souplesse dans leur mise en œuvre. Toutefois, pour être accompagnés par la ville ils doivent tous respecter une philosophie et une méthodologie d'intervention commune qui vise à garantir le respect social et environnemental du projet.

Volet social :

Durant ses trois phases de conception, de réalisation et d'animation, tout projet devra :

- o Associer la plus grande diversité d'habitants du territoire concerné ;
- o Accorder une attention particulière aux personnes les plus isolées et les plus fragilisées ;
- o Mobiliser pour ce faire, les structures accompagnant ces publics : les centres sociaux et culturels, les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion, les Maisons de Quartier, les associations, les clubs senior, les bibliothèques de quartier.
- o Etre ouvert au moins 3 fois par an s'il n'est pas situé sur un espace public.

Tout projet se devra de rechercher les objectifs suivants :

- o Créer du lien social et culturel et rompre l'isolement ;
- o Développer les relations d'entraide et favoriser les rencontres ;
- o Susciter les échanges de savoirs et de pratiques.

Volet Environnemental :

L'association s'engage à favoriser une utilisation prenant en compte les préconisations liées au développement durable et au jardinage écologique, à l'instar des méthodes mises en pratique dans les parcs et jardins municipaux. Ses membres devront adhérer à la Charte du jardinier écologique bordelais, qui présente les conditions d'un jardinage respectueux de la santé et de l'environnement.

Montage du projet :

- Portage par une structure associative.
- Réalisation sous forme de concertation.
- Conception à faire valider par le bureau d'étude paysagère de la ville.
- Réalisation d'un règlement à afficher sur site.
- *Réalisation de bilans annuels à fournir à la ville.*

Accompagnement par la ville :

Après concertation interne des différents services de la ville concernés et de la mairie de quartier dans laquelle le projet se situe, plusieurs types d'accompagnements peuvent être mis en place par la ville en fonction des caractéristiques du projet :

- Mise à disposition du terrain par le biais d'une convention (quand propriété ville).
- Aides pour la préparation du terrain : apport de terre, de plantes, arrivées d'eau....
- Possibilités d'aides à la mise en place et à l'animation du projet (aides directes des services pour le montage du projet et pour son équipement, financement d'associations professionnelles pour le montage et /ou l'animation du projet...).

Conseils et astuces

Vous souhaitez que votre jardin ou votre balcon soit plus en harmonie avec son environnement, voici quelques bonnes adresses web et leurs conseils :

Fiche conseils sur le site du jardin de Noé :

<http://www.jardinsdenoe.org/>

Comprendre l'écosystème du jardin, avec le site « Jardiner autrement » :

<http://www.jardiner-autrement.fr/le-jardinage-responsable/comprendre-leco-systeme-du-jardin>

Créer son refuge, avec La Ligue pour la protection des oiseaux :

<http://www.lpo.fr/refuges-particuliers/refuges-particuliers>

Economiser l'eau au jardin :

<http://www.jeconomiseleau.org/jardin.htm>

Le compostage avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :

<http://www.ademe.fr/particuliers/fiches/pdf/compost.pdf>

Charte du jardinier
écologique bordelais

BORDEAUX
Ma ville

Préambule

La Ville de Bordeaux mène depuis plusieurs années des actions en faveur du développement durable et en particulier la biodiversité : la suppression des herbicides depuis 2010 dans l'entretien des parcs et jardins, la réduction de la consommation d'eau de 75 % entre 2005 et 2008, la mise en place d'abris, refuges et nichoirs pour accueillir la faune et réguler la pullulation des ravageurs, la fertilisation par des amendements organiques favorisant la vie du sol et la nutrition des plantes.

Ces nouvelles pratiques donnent des résultats visibles en ville. En adoptant des pratiques simples et écologiques dans votre jardin ou sur votre balcon, vous pouvez vous associer à ces résultats. Il n'y a pas de « petit » geste et chacun peut s'engager pour la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Les effets bénéfiques pour la biodiversité en seront démultipliés.

Pour marquer mon soutien et mon implication, je m'engage au moins sur 3 des 5 points suivants (cases à cocher).

1 Une utilisation économe et responsable de l'eau potable au jardin

Parce que les ressources en eau pour produire une eau potable d'excellente qualité sont limitées dans la région bordelaise :

- J'arrose de manière raisonnée, aux heures plus fraîches de la journée ;
- J'utilise du paillage au sol pour conserver l'humidité ;
- J'effectue une tonte haute des pelouses pour réduire leur besoin en eau ;
- J'accepte le jaunissement temporaire des pelouses en été ;
- J'arrose avec de l'eau de pluie récupérée.

2

Une protection naturelle et raisonnée des plantes

Parce que le jardin particulier est un endroit à vivre ; il est possible d'y avoir facilement des pratiques naturelles respectueuses de la santé et de l'environnement :

- J'utilise du paillage au sol pour prévenir la levée des plantes non-désirées ;
- Je désherbe manuellement ou en utilisant de l'eau chaude de cuisson, pour éviter la pollution de l'eau ;
- J'ai recours de manière réfléchie aux produits de traitements et uniquement à ceux autorisés en agriculture biologique. L'intervention ne doit pas être systématique mais devenir l'exception ;
- Je favorise l'implantation des auxiliaires en réservant un coin de jardin à la flore spontanée et en aménageant des refuges, abris ou nichoirs ;
- Je m'engage à désherber sans herbicide ou à fleurir les trottoirs ; en effet 35 % des pesticides appliqués sur les trottoirs en zones urbaines vont directement dans les eaux par ruissellement.

3

Un soin aux sols par la valorisation des déchets organiques

Parce qu'un sol en bonne santé est l'élément essentiel d'un jardinage naturel :

- J'utilise la fertilisation organique qui nourrit le sol pour ensuite nourrir la plante ;
- J'utilise un engrais gratuit, comme le compost ou lombricompost ménager, qui améliore la structure du sol et réduit également mon impact écologique (réduction des déchets et de leur transport) ;
- J'utilise du paillage au sol qui régule les variations néfastes à la faune du sol et améliore la pénétration de l'eau et de l'air essentiels aux plantes.

4

Accueillir et favoriser la biodiversité

Parce que nos vies sont liées à la nature et qu'un jardin à Bordeaux s'insère dans un environnement local et des équilibres naturels différents de ceux d'autres régions du monde :

- J'adapte la composition du jardin en intégrant des végétaux locaux ou susceptibles de présenter un intérêt pour la biodiversité locale (pour les pollinisateurs par exemple) ;
- Je fais la différence entre la diversité horticole et la biodiversité ; c'est-à-dire le nombre d'espèces végétales plantées et la présence spontanée de la faune et la flore locale ;
- Je laisse une place à la végétation spontanée dans mon jardin et je l'entretiens de façon sélective, en ne supprimant que les plantes envahissantes et en ne fauchant la totalité qu'une fois par an par exemple ;
- J'aménage des nichoirs, abris, refuges à insectes auxiliaires ;
- Je bannis l'utilisation de plantes exotiques envahissantes (le buddleia, la renouée du japon, la jussie...) qui se disséminent ensuite dans les milieux ruraux ou naturels.

5

Une consommation responsable des énergies et des achats éco-citoyens

Parce que le jardin ne doit pas être « vert » que par sa couleur :

- Je favorise l'utilisation de matériaux recyclables, à base de produits recyclés ou bénéficiant de labels de qualité environnementale (bois PEFC, FSC...);
- Je modère les interventions qui nécessitent la consommation d'énergie (tonte...) et génèrent du bruit ;
- Pour le fleurissement de mon jardin, j'utilise un maximum de plantes vivaces et je limite les plantes annuelles qui ont un bilan énergétique moins favorable.

Oui, je
Charte d
Bordelais
points su
 1 2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Téléphon

Signature

Pour ce fai

J'envoie ce c
La Direction d
de la Ville de B
Charte du jard
85/87/ Boulevar
33300 Bordel

Ou je comp
du Jardinier
site <http://www.ville-bordeaux.fr>